

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON**

**Séance du 11 mars 2022**

Délibération du CA n°22/05

Objet : autorisation de réforme, sortie d'inventaire et vente aux enchères du broyeur à déchets Wastestar et d'un salad bar au restaurant des Quais

Document joint : néant

---

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;  
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2141-1, L3211-17 et R3211-41 ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

**Exposé des motifs :**

La mise en autonomie du restaurant des quais nécessite la dépose du broyeur et du salad bar qui n'auront plus d'utilité pour le Crous.

De plus les dysfonctionnements répétés du broyeur causaient des dommages importants et les réparations étaient onéreuses (entre 3000 et 5000 € de réparation à chaque fois). Désormais le restaurant utilise le même procédé de collecte de déchets organiques que les autres restaurants du Crous.

La valeur nette comptable du broyeur à déchets s'élève, au 01/03/2022 à 72 712,50 €.

La valeur nette comptable du salad bar s'élève, au 01/03/2022, à 4 557 €.

Il est proposé de réformer ces biens, de les sortir de l'inventaire et de les céder par voie d'enchères, via la Direction Nationale d'Interventions domaniales (DNID) qui est un service à compétence nationale rattaché à la Direction de l'Immobilier de l'Etat de la DGFIP.

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil d'administration autorise la réforme, la sortie d'inventaire et la cession, par voie de vente aux enchères, du broyeur à déchets Wastestar et du salad bar du restaurant des Quais.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

Le Président du Conseil d'administration,  
Recteur délégué pour l'Enseignement  
supérieur, la Recherche et l'innovation  
de la région académique Auvergne Rhône-  
Alpes

Gabriele FIONI